ELEVEN
www.eleven-audit.com

Commissariat aux Comptes
Expertise Comptable
Audit & Conseil

743, avenue de la Pompignane
34000 MONTPELLIER

contact@eleven-audit.com
09 82 44 11 35

ABCP777

3, rue de Puech Villa – 34090 MONTPELLIER

RCS de MONTPELLIER – En cours d'immatriculation

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

ELEVEN
S.A.R.L. au capital de 30.000 €
R.C.S. Montpellier 799 400 619 00026 – N.A.F. 6920Z
TVA Intracommunautaire - FR59 799 400 619

Société inscrite auprès de la Compagnie régionale
Des Commissaires aux comptes de Montpellier-Nîmes

Société inscrite auprès de l'Ordre
Des Experts comptables d'Occitanie

ELEVEN
743, avenue de la Pompignane
34000 MONTPELLIER

contact@eleven-audit.com
09.82.44.11.35

ABCP777

Société par actions simplifiée au capital de 45.946.718 euros
Siège social : 3, rue de Puech Villa – 34090 MONTPELLIER
RCS de MONTPELLIER – en cours d'immatriculation

Rapport du Commissaire aux apports sur la valeur des apports de Monsieur Patrice PRUT

ELEVEN
www.eleven-audit.com
Commissariat aux Comptes
Expertise Comptable
Audit & Conseil

ELEVEN
743, avenue de la Pompignane
34000 MONTPELLIER

contact@eleven-audit.com
09.82.44.11.35

Rapport du Commissaire aux apports sur la valeur des apports de Monsieur Patrice PRUT

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés de la société ABCP777, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Patrice PRUT dans le cadre de la constitution du capital de cette société, nous établissons le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L223-33 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de statut afférent à cette opération. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

- Présentation de l'opération et description des apports
- Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
- Conclusion

ELEVEN
743, avenue de la Pompignane
34000 MONTPELLIER

contact@eleven-audit.com
09.82.44.11.35

1/ PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

a. Contexte de l'opération

Monsieur Patrice PRUT a décidé d'apporter 54.486 actions de la société PC SOFT INFORMATIQUE SAS qu'il détient, à la société ABCP777.

b. Présentation des sociétés et/ou des parties et intérêts en présence (liens entre les sociétés)

1. Personne physique apporteuse

Monsieur Patrice PRUT

- Né le 20 mars 1957 à TREVES (ALLEMAGNE)
- De nationalité Française
- Demeurant chez PC SOFT - BP 44408 – 34197 MONTPELLIER
- Marié à Madame Chantal Françoise DE ROLAND à la mairie de SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE le 7 juillet 2007 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code Civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean-Philippe ANDRIEU, notaire à MONTPELLIER, le 21 juin 2007.

2. Société bénéficiaire :

ABCP777

- Société par actions simplifiée,
- Au capital de 45.946.718 euros, divisé en 45.946.718 actions d'1 euro de valeur nominale, entièrement libérées et réparties de la manière suivante :
 - Madame Chantal PRUT, propriétaire d'1 action,
 - Monsieur Patrice PRUT, propriétaire de 45.946.717 actions,
- Dont le siège social est situé au 3, rue de Puech Villa – 34090 MONTPELLIER,
- En cours d'immatriculation au RCS de MONTPELLIER,
- Objet/activité : la société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger la prise de participation par tous moyens dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ;

ELEVEN
743, avenue de la Pompignane
34000 MONTPELLIER

contact@eleven-audit.com
09.82.44.11.35

la gestion des titres, droits sociaux et valeurs mobilières constituant son patrimoine, la participation à la conduite de la politique de ses filiales et le cas échéant, la fourniture de tous services spécifiques dans le domaine notamment commercial, marketing, administratif, juridique, comptable, informatique, financier ou immobilier ; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet visé ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension, son développement ou enfin sa réalisation ; la réalisation de prestations de services, en particulier à caractère administratif ou financier au profit de ses filiales et des sociétés du groupe auquel elle appartient,

- Représentée par son futur Président, Monsieur Patrice PRUT.

3. Société dont les titres sont apportés :

PC SOFT INFORMATIQUE SAS

- Forme juridique : Société par actions simplifiée,
- Capital social : 2.297.548 euros, divisé en 64.036 actions de 35,879 euros chacune de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées et réparties en 2 catégories :
 - La catégorie « O » composée de 62.166 actions,
 - La catégorie « S » composée de 1.870 actions,
- Siège social : 3, rue de Puech Villa – 34090 MONTPELLIER,
- Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 330 318 270,
- Objet/Activité : la société a pour objet, en France et dans tous pays, le traitement des données par des moyens informatiques de la gestion, l'organisation ou la production de toute entreprise privée ou publique ; la mise en place dans les entreprises de moyens de gestion informatique, la délégation de personnel ainsi que la formation du personnel des entreprises ; la saisie d'information sur supports informatiques, éventuellement à l'aide de terminaux placés dans les entreprises ; la fabrication, la vente ou la location de tout matériel ayant rapport avec l'informatique, l'électronique, l'organisation ou la gestion ; la commercialisation sous toutes ses formes, notamment la représentation, la commission des services, travaux et services visés ci-dessus ; et d'une façon générale, toutes opérations commerciales,

industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation,

- Représentée par son président, Monsieur Patrice PRUT.

c. Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée dans le projet de statuts afférent à cette opération.

Elles peuvent se résumer comme suit :

1. Caractéristiques essentielles de l'apport :

Monsieur Patrice PRUT, fait irrévocablement apport à la société ABCP777, qui l'accepte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit et sous réserve des conditions stipulées dans le projet de statuts, l'intégralité des 54.486 actions qui détient dans le capital de la société PC SOFT INFORMATIQUE SAS, société par actions simplifiée au capital de 2.297.548 euros, dont le siège social est situé 3, rue de Puech Villa – 34090 MONTPELLIER, et immatriculée au Registre du Commerce et des Société de MONTPELLIER sous le numéro 330 318 270.

2. Régime fiscal de l'apport

Droit d'enregistrement

L'apport au profit de la Société bénéficiaire étant réalisé concomitamment à la constitution de la société bénéficiaire, il est exonéré de droits d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 810 bis du Code Général des Impôts à hauteur de la valeur total des actions reçues en contrepartie de l'apport, soit 45.946.717 euros.

Plus-value

La plus-value d'échange de titres réalisée par l'apporteur du fait de son apport sera soumise aux dispositions des articles 150-0 A et suivants du Code Général des Impôts.

Dans la mesure où l'apporteur contrôlent la société bénéficiaire dans les conditions visées à l'article 150-0 B ter du Code Général des Impôts, la plus-value d'apport réalisée par l'apporteur sera le cas échéant, conformément aux dispositions de cet article, placée en report d'imposition et ne sera pas imposée au titre de l'année de l'apport.

ELEVEN
743, avenue de la Pompignane
34000 MONTPELLIER

contact@eleven-audit.com
09.82.44.11.35

Il en résulte que l'apporteur s'engage à déclarer la plus-value d'apport placée en report d'imposition dans sa déclaration d'impôts des revenus.

Chaque année et jusqu'à la survenance d'un évènement mettant fin au report d'imposition, l'apporteur s'engage à reporter le montant de sa plus-value d'apport placée en report d'imposition sur la déclaration d'impôt de ses revenus.

Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

3. Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'Apport et la création du capital de la société Bénéficiaire qui en résulte est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Établissement du présent rapport du commissaire aux apports contenant l'appréciation desdits apports ;
- Immatriculation de la société ABCP777 au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

4. Rémunération de l'apport

En contrepartie des apports ci-dessus désignés, évalués à 45.946.717 euros, il sera attribué à l'apporteur 45.946.717 actions d'une valeur nominale d'1 euro chacune, en pleine propriété, entièrement libérées, de la société ABCP777.

Les 45.946.717 actions de la société ABCP777 nouvellement émises, qui seront attribuées à Monsieur Patrice PRUT dans les conditions sus évoquées, seront créées avec jouissance à compter de la date d'immatriculation de la société.

5. Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

ELEVEN
743, avenue de la Pompignane
34000 MONTPELLIER

contact@eleven-audit.com
09.82.44.11.35

d. Présentation de l'apport

1. Méthode d'évaluation retenue

La valeur de l'apport a été déterminée conformément aux dispositions du règlement ANC n°2017-01 modifiant le règlement ANC n°2014-03 (PCG) concernant le traitement comptable des opérations de fusions et assimilées, lequel prévoit de retenir la valeur réelle des titres apportés.

2. Description de l'apport

La désignation des biens apportés est exposée, de façon détaillée, dans le projet de statuts afférent à l'opération.
De façon synthétique, Monsieur Patrice PRUT fait apport de 54.486 actions de la société PC SOFT INFORMATIQUE SAS qu'il détient en pleine propriété, soit 85 % du capital de cette société.

Chaque action de la société dont les apports sont envisagés au titre de la constitution du capital de la société ABCP777, ont été évalués d'un commun accord entre les parties à leur valeur réelle, soit 843,2756 euros par action de la société PC SOFT INFORMATIQUE SAS.

La valorisation de l'ensemble des apports constituée par 54.486 actions de la société PC SOFT INFORMATIQUE SAS s'élève donc à 45.946.717 euros.

ELEVEN
www.eleven-audit.com

ELEVEN
743, avenue de la Pompignane
34000 MONTPELLIER

contact@eleven-audit.com
09.82.44.11.35

2/ DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

a. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux comptes

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.
Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société ABCP777 sur la valeur des apports devant être effectués.
Notre mission ne saurait être assimilée à une mission de « due diligences » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc pas être utilisé dans ce contexte.

Nous avons notamment :

- Rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge du contenu du projet de statuts mis à jour ;
- Vérifié la pleine propriété des biens apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale ;
- Analysé le contrat d'apport afférent à cette opération ;
- Examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants de la société PC SOFT INFORMATIQUE SAS nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'évènements pouvant, d'une part, grever la consistance des capitaux propres en date de notre rapport ou, d'autre part, remettre en cause de façon significative les valorisations des apports qui nous ont été communiquées.

b. Appréciation de la méthode de valorisation des apports

Aux termes du contrat d'apport, les parties ont convenues de retenir la valeur réelle estimée des actions de la société PC SOFT INFORMATIQUE SAS en tant que valeur d'apport.
Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement ANC n°2017-01 modifiant le règlement ANC n°2014-03 (PCG) concernant le traitement comptable des opérations de fusions et assimilées, et n'appellent en conséquence, pas de commentaire de notre part.

ELEVEN
743, avenue de la Pompignane
34000 MONTPELLIER

contact@eleven-audit.com
09.82.44.11.35

c. Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la propriété par Monsieur Patrice PRUT de la pleine propriété des actions de la société PC SOFT INFORMATIQUE SAS, objet du présent apport.

d. Appréciation de la valeur de l'apport

Les actions de la société PC SOFT INFORMATIQUE SAS dont l'apport est envisagé au titre de la constitution du capital de la société ABCP777 a été évaluée à sa valeur réelle, sur la base d'une évaluation multicritère réalisée par le management de la société PC SOFT, reposant sur la mise en œuvre de méthodes se basant sur des approches patrimoniales et financières.

Les principales caractéristiques des méthodes d'évaluations retenues par les parties sont les suivantes :

- Une méthode patrimoniale : actif net réévalué (base excédent brut d'exploitation et base chiffre d'affaires) ;
- Des méthodes financières : capitalisation du flux de trésorerie et de la CAF, capitalisation d'agrégats financiers (EBE, MBA, résultat etc...) ;
- Une méthode basée sur les rendements : valeur de productivité.

Toutefois, il est primordial de tenir compte d'autres éléments plus qualitatifs (forces et faiblesses) de l'entreprise ainsi que de sa liquidité et de son attrait pour des tiers pour obtenir une valorisation pertinente.

Dans le cadre de notre mission, nous avons évalué la société selon nos propres méthodes afin d'analyser les discordances éventuelles avec les méthodes d'évaluation retenues par le futur associé. Notre vérification s'est effectuée à partir des comptes sociaux des exercices 31/12/2023.

Nous avons également pris en considération les caractéristiques spécifiques à ce dossier, à savoir :

- Le chiffre d'affaires est fiable depuis plusieurs années ;
- La rentabilité de la société dans son secteur,
- La société bénéficie d'une bonne réputation et performance par rapport à son environnement local.

ELEVEN
743, avenue de la Pompignane
34000 MONTPELLIER

contact@eleven-audit.com
09.82.44.11.35

Enfin, nous avons obtenu une offre ferme de rachat des titres de la société PC SOFT permettant de conforter l'évaluation financière de cette dernière.

e. Synthèse des valorisations

Les valorisations retenues par les parties ressortant des approches intrinsèques et analogiques confortent la valeur des apports pour un montant de QUARANTE-CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-SIX MILLE SEPT CENT DIX-SEPT EUROS (45.946.717 euros) pour autant que les niveaux actuels de chiffre d'affaires et de rentabilité du groupe se maintiennent sur les prochaines années.

3/ CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 45.946.717 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de la quote-part du capital afférent de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

MONTPELLIER, le 10 septembre 2024

Le Commissaire aux apports
ELEVEN



Représenté par Romain VENDREN
Membre de la Compagnie des Commissaires aux comptes de MONTPELLIER